

PAR DÉPÔT ÉLECTRONIQUE ET COURRIEL

Le 29 juin 2021

Me Véronique Dubois
Secrétaire
RÉGIE DE L'ÉNERGIE
Tour de la Bourse, C.P. 001
800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255
Montréal (Québec)
H4Z 1A2

**Objet : R-4110-2019, phase 1 – HQ – Demande d'approbation du Plan
d'approvisionnement 2020-2029 /
INFORMATIONS DU ROÉÉ AUX FINS DE LA PLANIFICATION DE L'AUDIENCE DU 5 AU 16
JUILLET 2021
N/D : 1001-127**

Chère consœur,

Conformément à la lettre de la Régie du 22 juin dernier ([A-0055](#)), le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROÉÉ) transmet les informations suivantes aux fins de la planification de l'audience qui aura lieu du 5 au 16 juillet 2021, dans le dossier mentionné en rubrique :

- **Le temps requis pour la présentation des faits saillants de la preuve :**

Le ROÉÉ présentera sa preuve sur une période d'environ 45 minutes.

- **La liste des témoins :**

Le ROÉÉ compte présenter le témoignage de ses trois témoins ordinaires, soit ses deux analystes externes habituels M. Jean-Pierre Finet et M. Bertrand Schepper, ainsi que l'analyste externe M. Bernard Saulnier.

- **Le temps prévu pour le contre-interrogatoire des témoins d'Hydro-Québec et des intervenants ainsi que la répartition de ce temps entre les panels et les participants :**

Le ROEÉ prévoit contre-interroger le panel unique d'Hydro-Québec pour une durée d'environ 2 h 15.

Il demande aussi à la Régie de lui réserver la possibilité de contre-interroger chacun des intervenants pour un durée de 5 à 10 minutes.

- **Le temps prévu pour la plaidoirie :**

Le ROEÉ prévoit 50 minutes pour sa plaidoirie.

- **Tout autre commentaire utile à l'établissement du calendrier d'audience :**

Le ROEÉ sera représenté, aux fins de l'audience, par la procureure soussignée. Toutefois, il est possible que Me Franklin S. Gertler participe à l'audience à certains moments, dans la mesure où son rétablissement le permet après l'opération médicale qu'il a dû subir. Nous demandons donc à ce que Me Gertler reçoive les codes d'accès pour accéder à la plateforme de visioconférence.

- **Moyens préliminaires, la nature de ces moyens et le temps estimé pour ce faire :**

Le ROEÉ n'a pas de moyen préliminaire à faire valoir.

Il comprend toutefois qu'il y aura un débat en audience sur la confidentialité des documents déposés par Hydro-Québec au présent dossier et réserve à cet égard ses droits de présenter une courte preuve et de présenter des arguments juridiques.

De plus, en ce qui concerne la preuve d'Hydro-Québec sur la demande de traitement confidentiel de documents Hilo, exigée par la Régie dans sa lettre du 22 juin 2021 (A-0055), le ROEÉ s'attend à ce que cette preuve, ainsi que tout support documentaire aux arguments juridiques d'Hydro-Québec, soit déposée en temps opportun et dans un délai raisonnable pour que les intervenants puissent en prendre connaissance et se préparer en conséquence. Autrement, le ROEÉ pourrait soulever un moyen préliminaire à ce sujet en début d'audience.

Enfin, ayant pris connaissance de la correspondance du RTIÉE datée du 28 juin 2021, le ROEÉ partage la remarque de l'intervenant à l'effet qu'Hydro-Québec n'a pas prévu la présence de M. Croteau et de Mme Travieso sur son panel, contrairement aux instructions de la Régie dans sa lettre du 22 juin.

Veillez agréer, chère Me Dubois, l'expression de nos sentiments distingués,

FRANKLIN GERTLER ÉTUDE LÉGALE

(s) Gabrielle Champigny

par : Gabrielle Champigny, avocate

GC/bz

cc: (courriel seulement)
M^{es} Joëlle Cardinal et Simon Turmel, Hydro-Québec
Bertrand Schepper, analyste
Bernard Saulnier, analyste
Jean-Pierre Finet, analyste
Laurence Leduc-Primeau, coordination ROEÉ